



## Dites non à la reprise des tirs des Bouquetins dans le Bargy

Pour lutter contre la Brucellose bovine qui sévit dans le massif du Bargy en Haute-Savoie, le préfet prévoit d'autoriser l'abattage sans test préalable de 20 bouquetins en plus de la capture de 50 autres qui seraient testés et euthanasiés pour ceux reconnus positifs à la maladie. France Nature Environnement et ses associations de Haute-Savoie ont toujours considéré que la destruction d'individus sans test préalable n'était pas acceptable. Nous vous invitons donc à participer nombreux à la consultation ouverte jusqu'au 20 mai pour marquer votre opposition à cette mesure.

### Pourquoi faut-il s'opposer à ces tirs ?

Malgré un [avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature](#), malgré la demande insistante des associations de protection de la nature auprès du Ministère de la transition écologique, malgré l'absence d'évidence que des abattages sans test préalable auraient un impact favorable sur la gestion de la Brucellose dans le massif du Bargy, au prétexte de lutter contre la Brucellose, le Préfet de Haute-Savoie veut à nouveau faire abattre avant l'été des bouquetins vraisemblablement sains, en plus de ceux capturés pour être testés.

Comme en 2018 et 2019, la Préfecture de Haute-Savoie prévoit d'autoriser l'abattage sans test préalable de 20 bouquetins en plus de la capture de 50 autres qui seraient testés et euthanasiés pour ceux reconnus positifs à la Brucellose.

Le Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) est une espèce protégée. S'il est concevable que l'euthanasie d'animaux séropositifs avérés contribue à réduire un foyer infectieux, **la destruction d'individus sains n'est pas acceptable**. Or, avec un taux de prévalence maximal d'environ 20 % et une absence générale de signes symptomatiques, 4 bouquetins abattus sur 5 seront des individus sains.

Pour rappel, la Brucellose est une infection bactérienne qui provoque chez l'animal pathologies articulaires et avortements. Cette maladie est potentiellement transmissible à l'Homme et aux troupeaux d'élevage qui partageraient le même environnement que des bouquetins infectés. Un foyer d'infection avait été identifié en 2012 dans un élevage bovin laitier de la commune du Grand Bornand (74) et sur deux enfants qui avaient consommé du fromage frais au lait cru issu du même élevage. Bien qu'un tel risque de transmission demeure extrêmement faible selon les experts de l'[ANSES](#), l'État avait alors tenté d'éradiquer l'infection, mais en vain, en lançant des abattages massifs et indiscriminés de bouquetins entre 2012 et 2015. Grâce à la mobilisation des associations de protection de la nature, ces abattages sans distinction entre animal malade ou sain avaient finalement été abandonnés en 2015 pour euthanasier uniquement les animaux infectés.

### Comment participer à la consultation ?

La [consultation publique](#) est ouverte jusqu'au 20 mai 2020. Vous pouvez exprimer votre profond désaccord avec cet arrêté préfectoral en envoyant un mail à cette adresse : [ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr)

France Nature Environnement vous recommande de personnaliser votre réponse et de ne pas faire un simple copier-coller des arguments proposés ci-après, sinon votre réponse risque de ne pas être comptabilisée lors de la synthèse de cette consultation.

### Que dire ?

Vous pouvez vous inspirer des arguments suivants, et en développer d'autres :

- Le caractère préventif d'une telle mesure n'a pas fait ses preuves. Depuis 2012, 482 bouquetins ont été éliminés sur le Massif du Bargy, 134 par euthanasie après avoir été contrôlés positifs à la Brucellose, et 348 par des tirs d'abattage sans vérification

## France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976  
8, rue Adèle Riton 67 000 Strasbourg / Tél. 03 88 32 91 14 / Fax 03 88 22 31 74  
Siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris CEDEX 05 - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)



préalable de leur infection.

- Il y a eu en 21 ans une seule occurrence de la résurgence de la Brucellose bovine dans le massif du Bargy, et plus généralement en France. Il n'a d'ailleurs jamais été prouvé que ce sont les bouquetins qui avaient été à l'origine de cette infection.
- L'abattage indiscriminé en zone cœur (Grand et Petit Bargy, Jallouvre-Peyre), de plus ciblé sur les femelles en âge de procréer, désorganise la hiérarchie sociale dans les hardes et contribue à la contamination de davantage d'individus, comme cela a été constaté à la suite des abattages massifs de 2013 et 2015.
- Les éleveurs doivent prendre des dispositions pour que leurs troupeaux ne s'aventurent pas dans les zones à bouquetins. De rares éleveurs ont mis en place des parcs, mais la plupart ne le font pas, et on trouve notamment des moutons et des chèvres jusqu'en haut des sommets.
- Alors que le Conseil National de la Protection de la Nature a émis un [avis défavorable](#) aux tirs sans test préalable, passer en force, qui plus est en période de confinement, laisserait penser que l'Etat privilégie les intérêts de l'industrie agro-alimentaire par rapport aux expertises scientifiques et à la préservation de la faune sauvage.